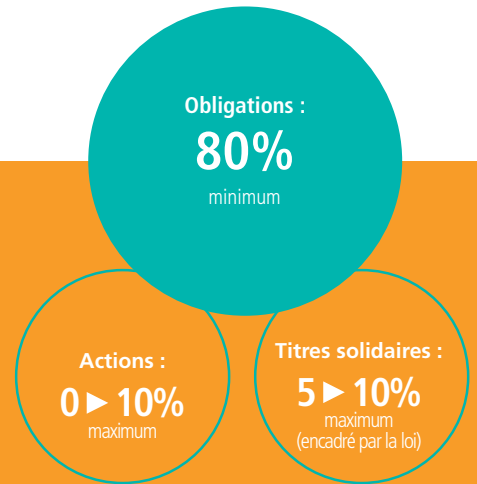


# Agir avec la Fondation Abbé Pierre

Agir avec la Fondation Abbé Pierre est un FCP multi-actifs qui permet de mettre votre épargne au service de l'accès au logement pour les plus défavorisés



## Agir avec la Fondation Abbé Pierre en bref...

- Un fonds multi-actifs principalement investi sur les marchés de la zone Euro
- Une logique de don : 50% des sommes distribuables sont versés chaque année, sous forme de don, à la Fondation Abbé Pierre, seul bénéficiaire
- Une logique de soutien : financer des acteurs de l'économie solidaire qui oeuvrent en faveur du logement très social
- Une logique d'influence : sélectionner les entreprises les plus performantes d'un point de vue Environnemental, Social et de Gouvernance (ESG)

## Une gestion engagée

L'investissement dans des entreprises solidaires donne du sens à votre épargne et aide à financer des projets concrets. Agir avec la Fondation Abbé Pierre concentre ses investissements solidaires dans les entreprises intervenant directement dans le logement très social. 50% des revenus sont reversés à la Fondation Abbé Pierre en contribuant au financement du programme « 2000 logements pour 2000 familles ». En plus, votre partage est considéré comme un don et ouvre droit à réduction d'impôts (le traitement fiscal dépend de la situation

individuelle de chacun et est susceptible d'être modifié).

Agir avec la Fondation Abbé Pierre intègre, au-delà de l'analyse financière, une analyse des pratiques Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG) des émetteurs cotés et des Etats. Cette gestion permet d'encourager les entreprises à progresser dans la prise en compte de ces enjeux et d'approfondir la connaissance des investissements pour une meilleure maîtrise des risques.

## Un univers d'investissement privilégiant les meilleures notations

Au-delà de la partie solidaire du portefeuille (5% à 10% du fonds), le FCP bénéficie de plusieurs « moteurs » de performance qui permettent de mieux répartir les risques de gestion. Jusqu'à 10%, le portefeuille peut être investi en actions de la zone Euro.

80% au moins du portefeuille se compose de produits de taux d'émetteurs "corporate" (BBB- minimum) ou d'Etats de la zone Euro : environ 50% est investi directement en obligations d'émetteurs privés ; le complément (environ 30% de l'actif) est composé d'OPC de trésorerie d'Ecofi Investissements qui ont fait leurs preuves. Ces investissements sont sélectionnés selon le filtre ISR Engagé d'Ecofi Investissements (cf verso).



Un placement d'épargne solidaire pour donner un toit à ceux qui n'en ont pas."

**Morgan SAUSSINE,**  
gérant obligataire



\*L'indicateur synthétique de risque est basé sur la volatilité historique du portefeuille au cours des 5 dernières années. Le fonds est classé dans la catégorie 2 en raison de son exposition au marché des actions et des obligations. Son profil rendement / risque est modéré.

Produit destiné à des clients prêts à accepter un risque de perte en capital et ne nécessitant pas une connaissance approfondie des marchés financiers. Cf. verso.

## PROCESSUS D'INVESTISSEMENT

### 1 Sélection de l'univers d'investissement

- ▶ **Univers initial** : valeurs de la zone Euro
- ▶ **Filtre ISR** :
  - Exclusions sectorielles (armements controversés, tabac, jeux, charbon) et des paradis fiscaux ;
  - Sélection des émetteurs au regard de leur performance ESG (VigeoEiris) et selon la Méthode I-Score ;
  - Gestion des sociétés controversées.

### 2 Evaluation des émetteurs

#### Critères d'appréciation

- ▶ **Analyse financière** pour les émetteurs cotés qui privilégie des critères de long terme : recherche, transparence des comptes, qualité et fiabilité du management...
- ▶ **Analyse des émetteurs solidaires** : secteur d'activité et concurrence ; organisation et management ; situation financière ; utilité sociale et environnementale

### 3 Construction du portefeuille

Elle dépend notamment de la note fondamentale et de la note ISR.

Le filtre ISR Intensité 3 exclut  $\approx 60\%$  de l'univers d'analyse ESG.

## LA GESTION ET LE SUIVI DU RISQUE

- Un contrôle des risques à deux niveaux :
  - outil interne qui permet au gérant de visualiser le portefeuille en intégrant les opérations de la journée et de procéder à des simulations ;
  - contrôles permanents effectués quotidiennement par le service Contrôle et Suivi de Gestion (CSG).

## AGIR

La Fondation s'engage pour que les personnes défavorisées puissent accéder à des logements décentes et à une vie digne. Son action repose sur trois axes.

- Agir pour aider à construire : soutenir et financer des projets de construction de logements neufs ou de réhabilitation d'immeubles insalubres. Le fonds soutient ainsi le projet "2000 logements très sociaux pour 2000 familles".
- Agir pour trouver un hébergement destiné aux plus fragiles : développer des lieux d'habitat conviviaux comme les Pensions de famille.
- Agir pour accueillir : la Fondation Abbé Pierre accueille des personnes sans abri ou en grande difficulté dans des lieux d'accueil de jour.

## + AVANTAGES

- Un fonds multi-actifs qui oeuvre pour le logement très social
- Un fonds triplement engagé avec le partage, l'investissement solidaire et socialement responsable
- Le Groupe Crédit Coopératif, pionnier & leader de l'épargne solidaire

## ! INCONVÉNIENTS ET RISQUES

- Risque de perte en capital
- Risque de gestion discrétionnaire
- Risque de taux, crédit, juridique
- Risque lié aux investissements solidaires
- Risque lié à la gestion des garanties et aux opérations d'acquisition et cession temporaire de titres

## CARACTÉRISTIQUES

**Code ISIN** : FR0010626184  
**Dépositaire / Conservateur** : CACEIS Bank France  
**Valorisateur** : CACEIS Fund Administration  
**Société de gestion** : Ecofi Investissements  
**Date de création** : 17 juillet 2008  
**Devise de valorisation** : Euro  
**Zone géographique** : Zone Euro  
**Indice de référence** : Livret A

**Conditions de souscriptions/rachats** : chaque jeudi avant 10h sur la valeur liquidative du jour (l) (cours inconnu) - Règlement J+1

**Valeur initiale de la part** : 150 euros

**Frais de gestion** : Directs : 0,10% TTC maximum de l'actif net / Indirects : 1,40% TTC max. de l'actif net + 25 % TTC maximum de la surperformance par rapport à l'indice de référence + 0,1196 % TTC de commission de mouvement (transaction sur actions uniquement)

**Commission de surperformance** : Néant

**Commissions de souscription** : Acquisées : néant / Non acquises : 0,50% TTC maximum de l'actif net

**Commissions de rachat** : Néant

**Commissions de mouvement** : Néant

**CONTACT : +33 (1) 44 88 39 00 - [contact@ecofi.fr](mailto:contact@ecofi.fr)**

**Document non contractuel.** Le présent document ne constitue pas une recommandation d'investissement personnalisée. Conformément à la réglementation, toute souscription devra être précédée d'une évaluation de l'expérience, de la situation et des objectifs du Client. Il est recommandé, avant tout investissement, de lire attentivement le prospectus complet (et en particulier le Document d'Information Clé pour l'Investisseur ou DICI) de l'OPC. Les documents d'informations périodiques des OPC sont tenus en permanence à votre disposition chez Ecofi Investissements 22 rue Joubert - 75009 Paris ou sur notre site internet [www.ecofi.fr](http://www.ecofi.fr). Ecofi Investissements est susceptible de détenir des liens d'intérêt (notamment gestionnaire ou distributeur) ou de détenir des positions sur les OPC ou les valeurs mentionnées. Une quote-part des frais de fonctionnement et de gestion peut-être éventuellement attribuée à un tiers distributeur afin de rémunérer l'acte de commercialisation dudit OPC. Ecofi Investissements est agréée par l'AMF (<http://www.amf-france.org/>) sous le n°GP97004 en date du 07/02/1997.